

CONVOICATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'INGENIERIE « INGENICO »

Société anonyme au capital de 36 993 286 €.
Siège social : 192, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine.
317 218 758 R.C.S. Nanterre.

Rectificatif de l'avis de réunion valant avis de convocation publié au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* du 8 février 2008.

- Texte des résolutions, la onzième résolution (modification corrélative des statuts), doit être lue comme suit :

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Conseil d'administration ainsi que de son annexe enregistrée par l'Autorité des marchés financiers,
- des rapports des Commissaires aux apports,
- du Traité d'apport,

et sous réserve de l'approbation des résolutions 2 à 10 soumises à la présente Assemblée,

décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

L'article 6 des statuts « Apports » est complété d'un dernier alinéa rédigé comme suit :

« Aux termes d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 mars 2008, le capital social a été augmenté de 10 663 046 euros et porté à 47 656 332 euros par la création de 10 663 046 actions nouvelles de la Société émises en rémunération de l'apport en nature par Sagem Sécurité de 20 121 452 actions de Sagem Monétel, 20 000 actions de Sagem Denmark A/S et 1 936 375 actions de Sagem Defesa e Segurança do Brasil, évalué à 238 765 432 euros.

En contrepartie de cet apport, il a été attribué à Sagem Sécurité 10 663 046 actions de 1 € chacune, entièrement libérées.»

L'article 7 des statuts « Capital social » est désormais rédigé comme suit :

« Le capital social est fixé à la somme de quarante sept millions six cent cinquante six mille trois cent trente deux euros (47 656 332 €), divisé en 47 656 332 actions de 1 € chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie ».

0801859